

2^{èmes} Assises de la coopération décentralisée France-Balkans

Tirana - Albanie

les 24 et 25 octobre 2013



Actes

Remerciements

L'AFCCRE tient à remercier la Délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) pour sa contribution à l'organisation de ces Assises et notamment Jean-Michel DESPAX, Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Anne-Marie MEVEL-REINGOLD, Chargée de mission auprès du Délégué et Secrétaire de la CNCN, ainsi que Grégoire JOYEUX, chargé de mission.

Nous remercions tout particulièrement l'Ambassade de France en Albanie, et en particulier Nadia JURZAC, pour son précieux concours. Nos remerciements vont également à l'Association des municipalités albanaises et à la ville de Tirana pour leur appui.

2^{ème} édition des Assises de la coopération décentralisée France-Balkans Tirana, les 24 et 25 octobre 2013

Organisées conjointement par l'Ambassade de France en Albanie, la Délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales du Ministère des Affaires étrangères (DAECT), l'Association des municipalités albanaises, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) et avec le soutien de la ville de Tirana, la 2^{ème} édition des Assises de la coopération décentralisée France-Balkans a réuni près d'une centaine d'élus et représentants de collectivités territoriales à Tirana les 24 et 25 octobre 2013.

Intervenant au lendemain de la publication des rapports annuels de suivi sur les progrès réalisés par les pays candidats et candidats potentiels à l'intégration européenne qui ont vu la Commission européenne recommander l'ouverture des négociations d'adhésion pour l'Ancienne république yougoslave de Macédoine et l'octroi du statut de pays candidat à l'Albanie, ces rencontres se sont inscrites dans la dynamique d'intégration régionale que promeut la France et dans la continuité des 1^{ères} Assises qui avaient eu lieu à Sofia en 2008.

Ces journées sont par ailleurs intervenues dans un contexte marqué par l'incertitude pour l'action extérieure des collectivités territoriales qu'engendrent d'une part, les tensions existant sur les finances publiques, les réticences croissantes des citoyens à l'encontre de la coopération décentralisée et leurs exigences en matière d'éthique, de respect des règles démocratiques et de la bonne utilisation des fonds publics, et d'autre part, les importantes échéances électorales à venir, tant au niveau local en France qu'au niveau européen.

L'évolution de la coopération décentralisée, notamment dans sa dimension France-Balkans, sera en effet impactée par l'issue des élections municipales françaises de mars, puis par celles des élections départementales et régionales, et le renouvellement des équipes. Dans ce contexte, la mobilisation importante d'élus locaux et régionaux français a envoyé le message positif d'une volonté politique réaffirmée de poursuivre et approfondir les coopérations engagées.

Pierre PRIBETICH, adjoint au Maire de Dijon, Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et Co-Président de la Commission « Europe Élargie » de l'AFCCRE, Sonia DUBOURG-LAVORFF, Adjointe au Maire de Bordeaux et Présidente de la Commission « Gouvernance et citoyenneté » du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire de Paris, de Christiane ECKERT, Adjointe au Maire de Mulhouse, Jean-François BARNIER, Maire du Chambon-Feugerolles, Vice-Président du Conseil général de la Loire et Secrétaire général adjoint de l'AFCCRE, Marie-Madeleine MIALLOT-MULLER, Vice-Présidente du Conseil régional du Centre et Jean-Paul MARTINERIE, 1^{er} Adjoint au Maire de Châtenay-Malabry et administrateur du Groupement des autorités responsables de transports (GART) sont ainsi intervenus à l'occasion de ces journées après un débat d'ouverture présidé par Christine MORO, Ambassadeur de France en Albanie.

En présence de Tahir HANI, Ministre de l'autogestion locale de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, de Mirela KUMBARO, Ministre de la culture en Albanie et de nombreux élus locaux de la région des Balkans occidentaux, les travaux ont permis aux participants d'échanger, dans le cadre de tables rondes thématiques sur la contribution de la coopération décentralisée au processus d'intégration européenne des Balkans occidentaux et au-delà, au renforcement du rôle des collectivités territoriales dans les États membres de l'Union européenne.

Ces journées ont également été l'occasion de souligner la double nécessité de renforcer, d'une part, l'ancrage territorial, la recherche de l'intérêt général local ainsi que la dimension citoyenne des partenariats de coopération décentralisée que développent les collectivités territoriales françaises avec leurs homologues des Balkans occidentaux, et, d'autre part, de renforcer l'impact de ces coopérations, notamment en capitalisant sur les échanges intervenus dans le cadre de ces Assises.

Après un débat d'ouverture, les échanges se sont développés dans le cadre de six tables-rondes. Les travaux ont été conclus en présence d'Alain RICHARD, ancien Ministre et Sénateur du Val d'Oise, Représentant spécial pour les Balkans, et de Christine MORO, Ambassadeur de France en Albanie.

Débat d'ouverture : « Les Balkans occidentaux dans la perspective de l'adhésion à l'Union européenne - quelle valeur ajoutée de la coopération décentralisée ».....5

Table-ronde n°1 : Urbanisme et villes durables : planification urbaine, centre et périphéries, mixité sociale, transports, services publics
Présidée par Sonia DUBOURG-LAVROFF, adjointe au Maire de Bordeaux, en charge des relations avec l'Union européenne, Présidente de la Commission « Gouvernance et citoyenneté » du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).....6

Table-ronde n°2 : Améliorer la gouvernance, impliquer les citoyens - la gestion des projets au service de la démocratie locale
Présidée par Pierre SCHAPIRA, adjoint au Maire de Paris, chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la Francophonie.....7

Table-ronde n°3 : L'environnement comme facteur de développement local ?
Présidée par Hazer DANA, Directeur des Parcs Nationaux du Kosovo.....8

Table-ronde n°4 : Valoriser le patrimoine dans le respect du développement durable
Présidée par Marylise ORTIZ, Directrice de l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH).....9

Table-ronde n°5 : Organiser les services publics fondamentaux - l'accès à l'assainissement, l'eau, la gestion des déchets - définir le besoin, lancer le projet, gérer le service
Présidée par Fatos HODAJ, Directeur exécutif de l'Association des municipalités d'Albanie.....11

Table-ronde n°6 : Développement économique local : quel rôle pour les collectivités locales ?
Présidée par Alain YVERNIAUX, Conseiller du Président du Conseil régional de Bretagne.....12

Conclusion des travaux.....14

Les initiatives de l'AFCCRE dans les Balkans.....15

Débat d'ouverture : « Les Balkans occidentaux dans la perspective de l'adhésion à l'Union européenne - quelle valeur ajoutée de la coopération décentralisée »

La réunion d'ouverture avait pour objectif de rappeler l'importance du renforcement des capacités des collectivités territoriales afin qu'elles soient à même d'assurer le développement et la bonne gouvernance de leur territoire et le rôle que peut jouer la coopération décentralisée en ce sens.

- Ouvrant la Conférence, Christine MORO, Ambassadeur de France en Albanie a ainsi rappelé le soutien que la France apportait à la coopération régionale, notamment en raison de son potentiel de réconciliation. Mme MORO a également rappelé l'importance accordée par la France à la dimension économique des partenariats de coopération décentralisée.

- Pierre PRIBETICH, adjoint au Maire de Dijon, Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et Co-Président de la Commission « Europe Élargie » de l'AFCCRE s'est félicité de la tenue de ces Assises et du travail mené en commun avec l'Ambassade de France en Albanie, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales et l'Association des municipalités albanaises pour leur organisation. Le Président a également salué la mobilisation des élus français ainsi que la présence de représentants des Associations nationales de collectivités territoriales des Balkans, membres du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

Le Président a par ailleurs rappelé que l'intégration européenne était un processus inclusif dans le cadre duquel les collectivités territoriales devaient occuper toute leur place, notamment en raison du rôle qu'elles sont amenées à jouer en matière de mise en œuvre des politiques et programmes communautaires, une fois l'intégration à l'UE effective.

M. PRIBETICH a par ailleurs évoqué la marge de progression qu'offrent les partenariats de coopération décentralisée lorsqu'il s'agit pour les élus locaux de répondre aux demandes des citoyens en termes de Services d'Intérêt Généraux (SIG). M. PRIBETICH a enfin souligné la nécessité de s'appuyer sur l'expertise développée, dans le cadre de la préparation à l'intégration européenne, par les collectivités locales et régionales des pays des Balkans occidentaux ayant intégré l'UE, et a rappelé la disponibilité de l'AFCCRE pour contribuer à la capitalisation et à la diffusion de cette expertise, dans la continuité de l'engagement qui a été le sien jusqu'à présent.

- Zineb TOUIMI-BENJELLOUN, représentante résidente du PNUD et coordinatrice des Nations Unies en Albanie a rappelé que si le développement local dépendait bien en premier lieu d'une volonté politique locale, l'articulation avec les autres niveaux de décision et d'action était primordiale. Soulignant l'importance de ce principe dans la recherche de l'efficacité de l'aide, Mme TOUIMI-BENJELLOUN a évoqué les coopérations développées dans le cadre du programme ART-GOLD en Albanie, notamment entre des collectivités territoriales italiennes et leurs homologues albanaises de Vlora et Shkodra.

- Ettore SEQUI, chef de la Délégation de l'Union européenne en Albanie a rappelé que l'inclusion et le dialogue étaient les maîtres mots du processus d'intégration à l'UE et que les collectivités territoriales avaient à ce titre un rôle primordial à jouer. Soulignant, dans la continuité des propos de M. PRIBETICH, que les trois quarts de la législation européenne est mise en œuvre par les collectivités territoriales, M. SEQUI a évoqué le soutien qu'apporte l'UE au renforcement des capacités administratives des collectivités territoriales, une faiblesse également soulignée par Teuta ARIFI, Maire de Tetovo et ancienne Ministre, à travers des fonds de préadhésion (fonds IPA), de la coopération transfrontalière, de l'instrument pour l'administration locale (Local Administration Facility - LAF¹) ou de programmes tels qu'Europe pour les citoyens.

¹ L'instrument pour l'administration locale (LAF) organise et finance des événements à destination d'élus locaux et régionaux des pays candidats et candidats potentiels. L'objectif de ces événements, qui peuvent se tenir à Bruxelles ou dans le pays des participants, est de renforcer les capacités des collectivités territoriales des pays candidats en favorisant une meilleure compréhension et connaissance du processus d'intégration et du rôle des collectivités territoriales dans ce cadre, notamment en matière d'adoption de l'acquis européen. Ces voyages d'étude visent à également à favoriser les échanges d'expérience. Une brochure de présentation de la LAF peut être consultée ici : http://eeas.europa.eu/delegations/iceland/documents/press_corner/laf_leaflet_en.pdf.

Table-ronde n°1 : Urbanisme et villes durables : planification urbaine, centre et périphéries, mixité sociale, transports, services publics

Présidée par Sonia DUBOURG-LAVROFF, adjointe au Maire de Bordeaux, en charge des relations avec l'Union européenne, Présidente de la Commission « Gouvernance et citoyenneté » du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

• Sonia DUBOURG-LAVROFF, adjointe au Maire de Bordeaux et Présidente de la Commission gouvernance et citoyenneté du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) a rappelé que si le développement économique des territoires se devait d'être une priorité, il était primordial de veiller par ailleurs à la préservation du territoire et de son patrimoine, qu'il soit urbain ou naturel (vignoble, etc.), notamment parce qu'il constitue un facteur d'attractivité essentiel pour le développement économique sur le long terme. Dans ce cadre Mme DUBOURG-LAVROFF a notamment rappelé l'importance des initiatives telles que l'Agenda 21, les Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET²).

• Christiane ECKERT, adjointe au Maire de Mulhouse a souligné que face à la baisse de leurs ressources financières et l'absence d'évolutions positives à anticiper, les collectivités territoriales françaises étaient dans la nécessité de mutualiser, en premier lieu au niveau de leurs services, pour réduire leurs dépenses. Mme ECKERT a ainsi rappelé le double défi, en termes de coûts (cf. charges) et d'économie d'énergie, engendré par le manque d'efficacité énergétique des immeubles construits dans les années 1960-1970. Face à ce constat, Mme ECKERT a précisé que l'objectif premier de la coopération décentralisée ne devait pas être de plaquer un modèle - français en l'occurrence - ailleurs, les expériences étant difficilement transposables en l'état, mais plutôt de permettre aux partenaires d'éviter de reproduire les erreurs commises par le passé. A ce titre, l'adjointe au Maire de Mulhouse a évoqué la coopération de Mulhouse avec la ville partenaire de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), notamment afin de bénéficier de son expertise sur la question des transports durables (tram, tram-train, vélo, autolib').

• Gjergj BAKELLBASHI, directeur de la planification urbaine de Tirana a rappelé que face à une croissance démographique rapide, l'objectif de la municipalité de Tirana est d'assurer un développement équitable de l'ensemble des quartiers de la ville et d'augmenter le nombre d'espaces verts, tout en limitant la poursuite de l'étalement urbain. Plusieurs projets sont ainsi envisagés ou ont déjà débuté (extension du boulevard principal, construction de deux lignes de tram, développement des pistes cyclables, etc.) et pourraient bénéficier de l'expertise de partenaires tels que les villes de Dijon, Bordeaux ou Mulhouse.

• Dans la continuité de l'intervention de M. BAKELLBASHI, Pierre PRIBETICH a également évoqué le défi de la lutte contre l'étalement urbain dans le respect du développement durable, l'enjeu étant de « reconstruire la ville sur elle-même ». Dans cette perspective, M. PRIBETICH a développé quatre axes principaux.

En premier lieu, l'importance de miser sur une « ville des courtes distances », permettant une mobilité avec des modes de transports « doux » (tram, vélo, etc.), et évolutive (capacité à transformer des parkings en immeubles d'habitation, des immeubles d'habitation en immeubles de bureau, et inversement). Le deuxième axe portait sur le « temps des villes » et la nécessité de renforcer la capacité des lieux à assurer plusieurs fonctions afin, notamment, de ne pas multiplier les infrastructures. La troisième priorité résidait, d'une part, dans la construction de nouveaux bâtiments « passifs » et, d'autre part, dans la réhabilitation du parc ancien, M. PRIBETICH rappelant à ce niveau les contraintes engendrées par les nombreuses normes à respecter. Le quatrième et dernier axe portait sur la présence de l'ensemble des services publics dans tous les quartiers, et ce, afin de réduire la nécessité de mobilité. L'importance d'assurer la mixité sociale dans l'ensemble des quartiers a également été soulignée, les nouvelles constructions constituant l'un des leviers pour parvenir à cet équilibre.

• Filippos FILIOS, Maire de Ioannina et représentant de l'Association des municipalités grecques (KEDE) a rappelé les enjeux liés à la programmation européenne 2014-2020, soulignant l'importance d'une réelle

² Le Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il vise deux objectifs, l'atténuation / réduction des émissions de Gaz à Effet de serre et l'adaptation au changement climatique. Plus d'information sur le site de l'ADEME : <http://www.pcet-ademe.fr/elus/qu%E2%80%99est-qu%E2%80%99un-plan-climat-energie-territorial>.

reconnaissance de la cohésion territoriale au même niveau que la cohésion sociale. M. FILIOS a à ce titre appelé à une « décentralisation des décisions » en Grèce et à une plus grande association des collectivités territoriales à la définition des priorités en matière de développement. Le Maire de Ioannina a enfin rappelé que la coopération décentralisée avait d'autant plus de sens que les collectivités territoriales étaient confrontées aux mêmes défis en matière de développement urbain durable, qu'il s'agisse de lutte contre l'étalement urbain, de la multiplication des espaces verts, de la multifonctionnalité des bâtiments ou du développement de modes de transports doux.

- Jean-Claude MAIRAL, Président du Groupement d'Action Local (GAL) Pays Vichy Auvergne a rappelé que le défi du développement urbain durable devait être envisagé en lien direct avec les territoires ruraux, évoquant à ce titre les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) qui, en France, tentent d'apporter une réponse globale en intégrant les dimensions urbaine, rurale mais aussi périurbaine, résultat de l'étalement urbain.

- Un échange est également intervenu sur la question de la clarification et sécurisation juridique des compétences entre État et collectivités territoriales afin d'éviter le développement d'initiatives contre productives. Pierre PRIBETICH a rappelé que si l'existence de normes était nécessaire, une certaine flexibilité devait cependant être préservée en matière d'urbanisme, la logique d'urbanisme de projets, où les normes sont définies pour chaque projet, devant l'emporter sur celle d'un urbanisme normatif.

M. PRIBETICH a également mis en garde contre la multiplication des secteurs sauvegardés et le danger de transformation en « villes musée » qui constitue un frein à la capacité évolutive de la ville. Suite aux remarques soulignant, *a contrario*, l'importance de préserver le patrimoine, facteur de développement économique, Mme MORO a conclu les échanges en rappelant que les normes apportaient à ses yeux les garanties nécessaires pour la recherche démocratique d'un équilibre entre les intérêts collectifs et particuliers.

Table-ronde n° 2 : Améliorer la gouvernance, impliquer les citoyens - la gestion des projets au service de la démocratie locale

Présidée par Pierre SCHAPIRA, adjoint au Maire de Paris, chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la Francophonie

- Pierre SCHAPIRA, adjoint au Maire de Paris, a rappelé que la gouvernance locale devait être envisagée comme un processus de décision et de mise en œuvre des politiques publiques locales favorisant une participation équilibrée de l'ensemble des acteurs du territoire (État, citoyen, société civile et secteur privé) et renforçant la responsabilité devant les citoyens ainsi que la prise en compte des demandes sociales dans la recherche de l'intérêt général. A ce titre, M. SCHAPIRA a notamment rappelé certaines initiatives prises par la ville de Paris afin de renforcer la dimension participative (compte-rendu de mandat du Maire de Paris, Conseil parisien de la jeunesse) et inclusive (Assemblée des citoyens parisiens extra-communautaires) des ses politiques publiques.

- Oriano OTOCAN, Président de l'Association des Agences de la Démocratie Locale (ALDA) a présenté la genèse de l'Association et le travail mené en matière de démocratie locale, en lien direct avec le réseau des agences de la démocratie locale (ADL), et l'approche multi-acteurs qui définit l'ensemble des initiatives de l'ALDA et du réseau des agences qu'elle coordonne, ces dernières ayant chacune développé des partenariats durables avec des collectivités territoriales et des ONG en Europe.

- Ivana DIMITROVSKA, responsable du Bureau de la coopération Basse-Normandie-ARYMacédoine³ à Skopje a présenté l'évolution du partenariat et ses spécificités. Mme DIMITROVSKA a ainsi rappelé que cette coopération a débuté en 2006, au lendemain d'une importante réforme en matière de décentralisation intervenue en 2005, le renforcement des collectivités territoriales ayant en premier lieu été mené au travers d'un soutien aux acteurs associatifs locaux. En 2009, la relation initiée avec l'État, notamment par le biais du Ministère de l'autogestion locale dont le Ministre Tahir RANI a rappelé l'action, a permis de réaliser des progrès notables. Le développement de liens directs entre collectivités territoriales de Basse-Normandie et leurs homologues d'ARYMacédoine a suivi.

³ Voir le site de la coopération Basse-Normandie-ARYMacédoine : <http://www.bn-mk.org/>.

Cette évolution permet aujourd'hui à la coopération Basse-Normandie-ARYMacédoine de couvrir l'ensemble des échelons de pouvoirs et des acteurs qui représentent les citoyens - État, régions, municipalités, associations. L'élément transversal de cette coopération qui couvre sept domaines (technologies numériques, inventaire du patrimoine, tourisme, droits de l'Homme, jeunesse, citoyenneté locale et européenne, politiques culturelles et développement agroalimentaire) est le renforcement de la gouvernance locale.

A titre d'exemple, Mme DIMITROVSKA a évoqué le processus de définition d'une stratégie culturelle pour la région Pélagonie (Pelagonija) piloté par l'association « Centre des nouvelles initiatives dans l'art et la culture - Lokomotiva », soulignant les défis rencontrés à trois niveaux. En premier lieu, l'approche intégrée retenue étant chronophage par nature, elle ne correspondait pas à la demande des citoyens d'obtention immédiate de résultats visibles. Le second défi résidait dans la coordination sectorielle et multi-niveaux, préalable nécessaire pour obtenir des résultats pérennes. Enfin, le défi de la réciprocité a trouvé une illustration concrète dans le cadre de cette action, puisque le Conseil régional de Basse-Normandie s'est inspiré de ce processus consultatif pour définir sa propre stratégie régionale en matière de culture.

- Vladimir MALKAJ, responsable des partenariats stratégiques internationaux pour le PNUD en Albanie a présenté plus en détail le programme ART GOLD 2 en Albanie⁴. M. MALKAJ a ainsi rappelé que le programme ART GOLD, développé dans le cadre de l'initiative ART du PNUD (Articulation des Réseaux Territoriaux et thématiques de coopération au développement humain), vise à donner un appui aux gouvernements nationaux dans leurs politiques de soutien au développement local, appui internationalisé à travers la promotion de la coopération décentralisée tant au niveau institutionnel, thématique que technologique. Le programme ART GOLD 2 du PNUD en Albanie repose sur une approche territoriale pour répondre aux besoins des institutions décentralisées, et en particulier à ceux des administrations régionales des régions de Vlora et Shkodra, en pleine cohérence et dans le respect des stratégies et plans nationaux de développement. Il est financé en grande partie par le Ministère italien des Affaires étrangères.

- Zana VOKOPOLA, Directrice de l'Institut de recherches urbaines en Albanie a fait mention de plusieurs initiatives développées afin de renforcer la dimension participative des politiques publiques et leur adéquation avec les besoins identifiés par les citoyens. Rappelant que l'intégrité est essentielle pour l'efficacité, Mme VOKOPOLA a notamment présenté des exemples d'utilisation des nouvelles technologies afin de permettre une meilleure transparence dans la gestion des fonds publics et un contrôle plus efficace des citoyens (page internet dédiée aux différents projets validés pour un suivi en temps réel, ligne directe pour formuler des demandes). Mme VOKOPOLA a précisé que la plupart des demandes qui pouvaient remonter grâce à ces outils portaient généralement sur une demande d'amélioration des services et non sur des investissements lourds, soulignant ainsi la marge de progression qu'une meilleure communication avec les citoyens offre, en termes de qualité des services publics.

Table-ronde n°3 : L'environnement comme facteur de développement local ?

Présidée par Hazer DANA, Directeur des Parcs Nationaux du Kosovo

- En introduction, Hazer DANA, Directeur des parcs nationaux du Kosovo a rappelé l'importance de protection du patrimoine, naturel ou culturel, pour assurer un développement local pérenne. Dans ce cadre, M. DANA a souligné que les politiques publiques liées à la valorisation de l'environnement étaient confrontées aux mêmes défis en matière de gouvernance, dans la recherche d'un équilibre entre préservation du patrimoine et développement économique.

- Yves FOUQUE, consultant en tourisme de montagne au Centre de Formation des Hautes-Alpes (CRET) a évoqué le potentiel de développement local du tourisme « alternatif » (au tourisme de masse) dans les Balkans, soulignant par ailleurs l'appui que la nécessité d'apporter un appui pour professionnaliser les compétences déjà acquises et l'expérience existante. Dans ce cadre, M. FOUQUE a rappelé le travail à mener en termes d'image pour valoriser les possibilités qu'offrent les Balkans en matière de tourisme de montagne et la priorité à donner à l'amélioration de la dimension transfrontalière des activités de

⁴ Voir le site du PNUD en Albanie pour plus de précisions

http://www.al.undp.org/content/albania/en/home/operations/projects/environment_and_energy/art-gold-2-albania-programme-.html.

tourisme pour en libérer le potentiel. Yves FOUQUE a également rappelé que la coopération décentralisée n'avait pas vocation à porter seule cette thématique et devait à ce titre être plutôt envisagée comme un élément déclencheur de nouvelles dynamiques nationales et régionales. La coopération décentralisée peut ainsi apporter un appui pour optimiser les investissements réalisés par un acteur privé ou public local, notamment au travers de transferts de savoir-faire.

- François LERIN, enseignant chercheur à l'institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAM), l'un des quatre instituts agronomiques méditerranéens du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, a évoqué le travail mené pour identifier des points de convergence entre l'agriculture et l'environnement, deux domaines répondant d'ordinaire à des logiques opposées. L'IAM cherche ainsi à identifier, dans des territoires donnés, des signes d'équité, de durabilité ou de qualité de certains produits afin de valoriser des productions qui ne seraient pas compétitives selon les critères commerciaux « traditionnels ».

Dans ce cadre, M. LERIN a souligné la nécessité de dépasser l'approche « par produit » pour privilégier une approche au niveau des territoires, qui ont chacun leurs spécificités. Cette approche territoriale implique notamment de définir les limites d'un territoire spécifique, de définir son « identité » (valeurs communes partagées par l'ensemble des parties prenantes, etc.) et ses potentiels « actionnaires », producteurs et autres acteurs appelés à bénéficier des « marques » ainsi identifiées. Dans ce processus, la coopération décentralisée peut contribuer à la mise en réseau des acteurs, à la construction de biens communs et ce faisant, à la valorisation du patrimoine naturel pour en faire un outil de développement territorial.

- Gérard RUIZ, en charge des questions de coopération internationale à l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL⁵) a rappelé l'enjeu de l'aménagement du littoral pour favoriser le tourisme de masse et l'impératif d'encadrement, notamment juridique⁶, de cet aspect afin d'en limiter l'effet nocif potentiel en termes de dégradation de l'environnement. Par ailleurs, face à la forte pression urbaine et démographique à laquelle sont soumis ces territoires, notamment pendant la haute saison touristique, et aux conflits d'usage qui en découlent, il apparaît essentiel que le développement du littoral soit réglementé pour que son potentiel économique puisse être pleinement exploité.

Afin de renforcer les compétences et la capacité des élus du littoral à faire face à ces défis communs, l'ANEL vise ainsi à favoriser les échanges d'expériences entre élus du littoral, avec les partenaires publics et privés, elle se veut également un laboratoire d'idée et une force de propositions. En conclusion, M. RUIZ a rappelé le souhait de l'ANEL de renforcer la dimension internationale des échanges d'expérience que favorise l'Association.

Table-ronde n° 4 : Valoriser le patrimoine dans le respect du développement durable

Présidée par Marylise ORTIZ, Directrice de l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH)

- Marylise ORTIZ, Directrice de l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPH-VSSP) a évoqué l'existence du vademecum « *Patrimoine et coopération décentralisée* »⁷. Soulignant en premier lieu l'importance de ne pas opposer « centres anciens » et développement durable⁸, Mme ORTIZ a également rappelé que le patrimoine devait être envisagé comme « une ambition » plutôt que comme une contrainte, sa préservation ne devant pas se traduire par de trop fortes contraintes pour les habitants, au risque de devenir un facteur de départ de ces derniers : le patrimoine doit « être préservé, mais être vivant. »

- Mirela KUMBARO, Ministre de la Culture en Albanie, a souligné que si le « *patrimoine n'était pas synonyme de nature morte* », le développement devait cependant être contrôlé pour le préserver.

⁵ Le site de l'ANEL : <http://www.anel.asso.fr/index.php>.

⁶ Loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « loi littoral ».

⁷ Pour télécharger le guide: <http://www.an-patrimoine-echanges.org/IMG/pdf/vade-mecum.pdf>.

⁸ Voir à ce titre le guide « *Quartiers anciens, quartiers durables* ». Edité en partenariat avec la Caisse des dépôts, le Ministère de l'Ecologie, l'ADEME, et le soutien de la CAPEB et l'Association des Maires de France, il a pour objectif d'inciter les collectivités à agir, quels que soient leur taille et leurs moyens, pour faire des quartiers anciens des quartiers attractifs, respectueux de l'environnement et tournés vers l'avenir. Il est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.an-patrimoine.org/IMG/pdf/guidequartiersanciens.pdf>.

Évoquant l'importance d'une gestion territoriale du patrimoine culturel, Mme KUMABARO a rappelé le préalable nécessaire que constituent dans cette perspective la responsabilisation des élus locaux et la sensibilisation des populations à ces questions, dans des pays comme l'Albanie où cette thématique est plus récente. La Ministre a notamment souligné le travail à mener pour favoriser la prise de conscience des bénéficiaires qui peuvent être induits par la protection et revitalisation du patrimoine culturel. Mme KUMABARO a conclu en rappelant qu'une loi interdisant toute nouvelle construction sur les sites protégés allait être adoptée en Albanie.

- Fadil NASUFI, Maire de la ville de Berat (Albanie), a rappelé que sa ville n'était pas tant appréciée pour les nombreux monuments qu'elle compte que pour le cadre de vie qu'elle offre parmi ces monuments. M. ASUFI a souligné que par le passé, l'équilibre entre conservation et utilisation du patrimoine n'avait pas été atteint en raison d'une gestion locale déficiente. M. NASUFI a réaffirmé la nécessité de renforcer la dimension économique de la préservation du patrimoine, notamment au travers du développement du tourisme, et l'appui potentiel de la coopération décentralisée dans cette perspective. En conclusion, M. NASUFI a rappelé que la ville de Berat ne devait pas être réduite à son patrimoine et qu'elle devait dès lors bénéficier du soutien que l'État apporte à l'ensemble des villes, au-delà de ce seul domaine.

- Abderrahim EL KHANTOUR, directeur adjoint de la coopération internationale au Conseil régional de Champagne-Ardenne, a présenté l'approche transversale adoptée par la région Champagne-Ardenne en matière de patrimoine dans ses coopérations internationales. Si elle ne constitue pas une thématique de coopération à part entière, la question du patrimoine est ainsi traitée indirectement dans l'ensemble des coopérations qu'a développées le Conseil régional. M. EL KHANTOUR a par ailleurs rappelé que le patrimoine, envisagé dans sa globalité, constituait une identité, un héritage et une responsabilité pour l'avenir, soulignant à ce titre le potentiel de création d'emplois directs ou induits qu'il comporte. Il a conclu son intervention en rappelant la nécessité pour les collectivités territoriales d'ouvrir leurs coopérations aux États, opérateurs et autres collectivités territoriales, notamment dans le cadre de plateformes multilatérales, afin d'en renforcer la qualité et l'impact.

- Goce ADZI-MITTREVSKI, expert architecte à l'Association des Villes historiques et artistiques de Macédoine a présenté le travail mené en lien avec l'ANVPH-VSSP sur la thématique du patrimoine⁹ dans le cadre du partenariat de coopération décentralisée entre la région Basse-Normandie et l'ARYMacédoine. La coopération porte ainsi sur la gestion du patrimoine bâti et du développement urbain envisagé comme un outil de développement social et économique. Dans ce cadre, plusieurs activités ont déjà été mises en œuvre, notamment pour identifier les villes pilotes macédoniennes dans lesquelles la définition d'outils d'urbanisme patrimoniaux pourrait être réalisée puis accompagner ces villes dans leurs projets d'inventaires patrimoniaux.

- Michel ALBIN, Maire de Ray-sur-Saône et Président de l'Association des Petites Cités Comtoises de Caractère¹⁰ (APCCC) a rappelé que ce réseau avait été créé dès 1989 pour mutualiser les savoir-faire et les solutions trouvées aux défis communs rencontrés par les élus locaux de petites communes ayant un patrimoine de type urbain et n'ayant pas les moyens de le sauvegarder. A ce titre, M. ALBIN a souligné que dans les petits villages où la plupart des zones urbaines relève de secteurs protégés, les coûts importants engendrés par les moindres travaux sont d'autant plus difficiles à assumer. L'APCCC cherche ainsi à agir en réseau en matière de valorisation du patrimoine (architectural, paysager, industriel, culturel, savoir-faire) de sensibilisation des publics, d'accueil de caractère pour les touristes mais aussi d'amélioration du cadre de vie pour les habitants.

M. ALBIN a en effet souligné que le premier défi était de veiller à ce que la population reste afin que le patrimoine reste vivant. Les programmes de valorisation et de préservation du/des patrimoine(s) visent ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants et à développer le tourisme culturel et répondent aux enjeux de l'aménagement durable du territoire : maintenir les populations, commerces et services, développer une vie culturelle et touristique, renforcer l'attractivité et l'économie locales.

⁹ <http://www.bn-mk.org/fr/content/%D0%B0xe-3-inventaire-du-patrimoine>.

¹⁰ Créée en 1989, l'Association regroupe aujourd'hui 35 petites agglomérations de l'espace rural. Elles sont dotées du label "Petites Cités Comtoises de Caractère" (PCCC) car elles présentent toutes les traces historiques d'une activité urbaine et ont un patrimoine urbain, architectural et paysager de premier ordre. L'Association a pour but de préserver, valoriser et promouvoir ce patrimoine. <http://www.petites-cites-comtoises.org/association/fr/home>.

Table-ronde n° 5 : Organiser les services publics fondamentaux - l'accès à l'assainissement, l'eau, la gestion des déchets - définir le besoin, lancer le projet, gérer le service
Présidée par Fatos HODAJ, Directeur exécutif de l'Association des municipalités d'Albanie

- Étienne FAUTRAD, Directeur du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA Haute-Loire) a évoqué la mission d'intérêt général que mène le SICALA, notamment dans le cadre de la mise en place des politiques européennes (directives cadres euros sur l'eau et les inondations) et nationales en matière d'eau. M. FAUTRAD a rappelé l'impératif d'une approche transversale et de partenariats multidisciplinaires pour parvenir à une gestion satisfaisante des milieux aquatiques, soulignant la valeur ajoutée qu'apporte le SICALA dans ce cadre, en étant l'unique interlocuteur pour ces questions à l'échelle départementale, une situation unique à cette échelle en France.

M. FAUTRAD a également rappelé les apports de la coopération décentralisée qui, en permettant une confrontation à d'autres modes de gestion de l'eau permet de renouveler la perception du territoire et concourt au renforcement des capacités par le biais de la co-construction de réponses à apporter à des problématiques communes. Dans ce cadre, le rôle de la Plateforme de coopération décentralisée multilatérale France-Balkans qui permet la mise en commun des expériences de chacun a été souligné.

- Jean-Paul MARTINERIE, 1^{er} adjoint au maire de Châtenay-Malabry et Administrateur du Groupement des autorités responsables de transport (GART), structure regroupant 280 autorités organisatrices de transport (197 agglomérations, 60 départements et 23 régions) a rappelé que la mission de cette Association consistait à « *développer la mobilité durable grâce aux transports publics et aux modes alternatifs à la voiture individuelle* ». Une présentation de l'organisation des transports collectifs en France a permis de souligner qu'ils étaient gérés au niveau local depuis 1982, les régions étant autorités organisatrices pour le transport ferré régional et les départements pour le transport scolaire et interurbain. Les communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines le sont également pour les transports urbains, à l'échelle de leur périmètre. Le cas particulier du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) a également été souligné.

Évoquant la question des enjeux financiers liés aux transports publics urbains en France, notamment en matière de financement, M. MARTINERIE a rappelé que les principales sources de financement provenaient des entreprises, au travers du « versement transport¹¹ » (48% des besoins de financement) et des collectivités territoriales, par le biais d'une participation directe (environ 38%). Le reste du financement repose sur les recettes commerciales, soit la part payée directement par les usagés (environ 19%), et une participation de l'État. Ce dernier intervient principalement pour apporter un soutien financier pour les projets de transport collectif en site propre (TCSP¹²).

Dans le contexte de crise économique actuel, le modèle existant touche ses limites : des problèmes de financement croissants se posent entre des recettes commerciales qui ne suivent pas l'inflation et des coûts d'exploitation qui augmentent, le « *versement transport* » n'offre quant à lui plus de marges de manœuvre. Une réflexion a ainsi été engagée pour identifier de nouvelles ressources de financement des transports publics urbains, la révision des politiques tarifaires des autorités organisatrices de transport urbain étant une nécessité dans ce cadre. En conclusion, M. MARTINERIE a abordé la question du mode de gestion des transports publics urbains dont les autorités organisatrices de transport ont le libre choix, rappelant qu'en France la gestion déléguée était le choix majoritairement fait (91% contre seulement 9% en gestion directe).

- Jean-François BARNIER, Maire du Chambon-Feugerolles, Vice-Président du Conseil général de la Loire, Secrétaire général adjoint de l'AFCCRE, est intervenu pour présenter le travail mené sur la rivière Ondaine, sur la commune du Chambon-Feugerolles. Il a rappelé que préalablement aux travaux entrepris,

¹¹ Le versement transport (VT) est une contribution locale des employeurs instaurée en 1971 en Île-de-France et en 1973 en province, qui permet de financer les transports en commun. Elle est recouvrée par l'Urssaf au titre des cotisations sociales pour être reversée aux autorités organisatrices de transports (commune, département, région, etc.).

¹² Selon la définition du Ministère de l'écologie, un TCSP désigne un « *système de transport public de voyageurs, utilisant une voie ou un espace affectés à sa seule exploitation, bénéficiant généralement de priorités aux feux et fonctionnant avec des matériels allant des autobus aux métros, en passant par les tramways* ».

la rivière Ondaine était recouverte d'une voûte qui s'était partiellement effondrée, augmentant ainsi le risque d'inondation des quartiers alentours la bordant, la rivière s'écoulant de ce fait dans une galerie souterraine sous dimensionnée. A ce constat s'ajoutait une pollution très importante de l'eau.

M. BARNIER a par la suite évoqué sur les travaux entrepris face à ce constat avec plusieurs objectifs : supprimer les débordements jusqu'à la crue centennale, stabiliser durablement le lit et les berges, restaurer la fonction écologique du cours d'eau mais également valoriser la rivière de manière paysagère et récréative. Revenant sur la genèse de ce projet qui a été initié en 1998, le Secrétaire général adjoint a souligné les résultats très positifs obtenus, leur reconnaissance s'étant notamment traduite par l'obtention en novembre 2012 d'un trophée Aquaplus qui récompense une réalisation exemplaire en matière de développement durable dans le domaine de l'eau. M. BARNIER a souligné le rôle primordial des agences de bassin (6 en France) dans le cadre de ce projet pour traiter ces questions dans leur globalité. Il a également évoqué la dimension de coopération internationale de ces Agences qui peut s'exprimer par un soutien financier à des projets de coopération décentralisée à dimension solidaire (cf. loi Oudin-Santini¹³) ou par l'apport d'expertise via des coopérations institutionnelles ou techniques. Le Secrétaire général adjoint a conclu en rappelant le préalable nécessaire pour le tourisme que constitue l'organisation et la gestion des services publics fondamentaux (eau et assainissement, gestion des déchets, etc.)

- Selim BABIC, Directeur de la société publique RAD de gestion de déchets dans le Canton de Sarajevo (Bosnie Herzégovine) a présenté les activités du RAD en matière de collecte et recyclage des déchets, de gestion de la décharge, de nettoyage de la voie publique, de gestion des aires de stationnement publiques et de la voirie communale, mais également de la sensibilisation des citoyens à la nécessité du tri des déchets.

Table-ronde n°6 : Développement économique local : quel rôle pour les collectivités locales ?
Présidée par Alain YVERNIAUX, Conseiller du Président du Conseil régional de Bretagne

- Alain YVERNIAUX, Conseiller du Président du Conseil régional de Bretagne a rappelé l'évolution qu'a connue la coopération décentralisée, notamment avec l'émergence de la dimension économique. M. YVERNIAUX a souligné que cette évolution avait été engendrée par plusieurs facteurs, au nombre desquels la volonté d'apporter une réponse à l'augmentation du chômage, et particulièrement à celui qui touche les jeunes, le mouvement de décentralisation général qui s'observe à l'échelle mondiale et la reconnaissance croissante du territoire comme échelon de développement pertinent, avec la volonté de renforcer l'articulation entre les politiques structurantes de l'Etat et les initiatives des collectivités territoriales (cf. approche territoriale du développement, en lien avec la gouvernance multi-niveau). M. YVERNIAUX a par ailleurs souligné que si les collectivités territoriales ont bien un rôle d'accompagnement des entreprises de leur territoire à l'international, notamment les PME, pour favoriser le développement économique, elles devaient le faire en se faisant le relais d'une certaine éthique du développement.

- Marie-Madeleine MIALLOT-MULLER, Vice-Présidente déléguée du Conseil régional du Centre en charge de l'économie et de l'emploi, de l'agriculture, l'artisanat, l'économie solidaire, l'innovation par les entreprises et pôles de compétitivité et membre de la délégation française du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a rappelé la volonté de la région Centre d'intégrer une dimension économique dans chacune de ses coopérations décentralisées et le travail conjoint mené en ce sens à l'international avec Karine GLOANEC-MAURIN, également Vice-Présidente du Conseil régional en charge des relations internationales, de la coopération inter-régionale, de l'Europe et des politiques européennes.

L'importance de l'échelon régional pour le développement économique a par ailleurs été souligné. Il n'existe en effet à ce jour d'échelon régional structuré disposant de pouvoirs réels n'existe que dans une dizaine de pays, dont la France, sur les 47 États membres que compte le Conseil de l'Europe. Marie-Madeleine MIALLOT-MULLER a par ailleurs évoqué les modalités de l'appui qu'apporte la région Centre aux acteurs de son territoire en matière de développement économique au travers d'aides directes (limitées,

¹³ Adoptée le 9 février 2005 la loi Oudin-Santini autorise les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux et les syndicats des eaux et/ou d'assainissement à mobiliser jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de coopération internationale dans ces secteurs.

dans le cadre européen, aux PME/PMI), d'un soutien via la commande publique (en France, 70% des investissements publics réalisés le sont par les collectivités territoriales) et d'un engagement auprès des pôles de compétitivité¹⁴ du territoire. Elle a conclu en rappelant que la formation professionnelle est un critère de sélection pour les investissements étrangers et qu'elle doit à ce titre être une priorité pour les collectivités territoriales.

- Branislav BUGARSKI, Conseiller en charge des relations internationales et des collectivités locales de la Province autonome de Voïvodine (Serbie) a souligné la nécessité d'accepter dans un premier temps de progresser lentement, évoquant par ailleurs les opportunités et la volonté qui existent en Serbie pour développer le rôle des collectivités territoriales en matière d'accompagnement des entreprises. M. BUGARSKI estime ainsi que la première étape doit être de définir les objectifs à atteindre et de faire le diagnostic des outils à disposition pour les atteindre afin de pouvoir diviser le travail et les responsabilités entre l'ensemble des acteurs. La coopération internationale pour trouver un appui technique ou des conseils ne peut à son sens intervenir qu'après cette étape.

- Isabelle BONNIN, chargée de mission coopération décentralisée au Conseil général de l'Hérault a présenté la coopération développée avec le Gouvernorat de Médenine (Tunisie) depuis 1995 soulignant par ailleurs que les trois axes du développement durable (économique, social et environnemental) sont présents dans toutes les coopérations du Conseil général.

Dans le cadre cette coopération, un appui au développement du tourisme rural est apporté en partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles (PHLV) en collaboration avec l'Association de Développement Durable de Médenine, de même qu'un appui à la structuration des groupements de pêcheurs et des ramasseuses de palourdes. Ce dernier a notamment permis de décliner diverses activités auprès des bénéficiaires aussi bien au niveau des formations que du développement d'activités génératrices de revenus pour les femmes ou de l'octroi de micro-crédits. Un autre axe de la coopération porte sur l'appui à la création d'un dispositif d'appui pour les jeunes entrepreneurs du Gouvernorat de Médenine au travers de transferts de méthodologie d'Initiative France¹⁵, avec l'appui des Plateformes d'initiatives locales héraultaises : l'objectif est la création à Médenine de la première plateforme tunisienne d'initiative locale. Évoquant d'autres axes de la coopération avec le Gouvernorat de Médenine qui intègrent une dimension économique, Mme BONNIN a conclu en rappelant l'importance primordiale d'intégrer la dimension genre pour garantir l'impact des activités mises en œuvre.

- Julien ROCHE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Albanie a présenté les missions de cette nouvelle structure (le « Club France » est devenu Chambre de Commerce et d'Industrie en juillet 2013) qui offre son appui aux entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, qu'elles soient françaises ou albanaises, basées en France ou en Albanie. En réaction à l'évocation par M. YVERNIAUX du rôle potentiel que les collectivités territoriales peuvent être amenées en matière d'accompagnement à l'internationalisation des acteurs économiques de leur territoire, M. ROCHE a rappelé que si la dimension éthique n'était pas encore très présente dans les activités économiques développées en Albanie, un potentiel important existait.

- Enea HOTI, conseiller de Bledi CUCI, Ministre d'État pour les questions de gouvernance locale (Albanie) a réaffirmé l'importance de définir une stratégie et des objectifs en matière de développement économique au niveau infra-national, soulignant par ailleurs que la traduction concrète de ces projets reposait sur la disponibilité de fonds pour les mettre en œuvre. Dans ce cadre, M. HOTI a souligné la volonté du gouvernement albanais de renforcer la décentralisation fiscale pour augmenter les ressources dont disposent les collectivités territoriales. M. HOTI a également fait mention de la réforme territoriale actuellement en cours de mise en œuvre qui porte notamment sur la structuration du niveau régional.

¹⁴ La loi de finances de 2005 les définit comme « le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. » Bénéficiant de subventions publiques et d'un régime fiscal particulier, ils doivent rendre l'économie plus compétitive tout en luttant contre les délocalisations, créer des emplois, rapprocher la recherche privée et publique et développer certaines zones en difficulté.

¹⁵ « Initiative France » est un réseau de plateformes qui accueillent partout en France les créateurs d'entreprise, évaluent leur projet et le financent par un prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties et qui les accompagnent dans les années cruciales du démarrage.

Conclusion des travaux

- Pierre PRIBETICH, adjoint au Maire de Dijon, Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et Co-Président de la Commission « *Europe Élargie* » de l'AFCCRE a adressé ses remerciements à l'Ambassade de France en Albanie, à la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, à l'Association des municipalités albanaises et à la ville de Tirana pour leur investissement et saluant la présence d'Alain RICHARD, ancien Ministre et Sénateur du Val d'Oise, Représentant spécial pour la diplomatie économique dans les Balkans ainsi que celle de Christine MORO, Ambassadeur de France en Albanie, Il s'est par ailleurs félicité de la mobilisation importante d'élus locaux et régionaux français et de la volonté politique dont elle est l'expression, en faveur d'une poursuite de la coopération décentralisée avec les partenaires des Balkans occidentaux. M. PRIBETICH a enfin rappelé la nécessité, dans un contexte de restrictions budgétaires, de remise en question par les citoyens des dépenses jugées non prioritaires et à l'approche d'échéances électorales primordiales en France, de renforcer l'ancrage territorial, la recherche de l'intérêt général local ainsi que la dimension citoyenne des partenariats de coopération décentralisée.
- Enno BOZDO, adjoint au Maire de Tirana a rappelé le travail initié à Tirana, dans le contexte des réformes mentionnées précédemment, soulignant notamment le rôle de Tirana en tant que « *laboratoire du développement local, de la gestion publique locale* ». Évoquant la vision de la coopération décentralisée présentée lors de l'atelier 1, M. BOZDO a confirmé qu'il envisageait ces partenariats comme autant d'opportunités d'échanger des expériences et d'apprendre des erreurs commises par le passé, dans le respect de la spécificité de chaque situation locale. Il a à ce titre salué la tenue de ces Assises à Tirana.
- Alain RICHARD s'est félicité de l'organisation de ces journées et de la vitalité de la coopération décentralisée française. Il a à ce titre souligné la place importante qu'occupent au niveau européen les collectivités territoriales françaises, dans leur diversité, en termes d'engagement à l'international. M. RICHARD a également salué la pérennité et la professionnalisation de l'engagement des collectivités territoriales à l'international, avec une préoccupation croissante du résultat. Il s'est également félicité de la rencontre du mouvement de la coopération décentralisée dans les Balkans avec l'internationalisation de l'économie française, en cohérence avec le renforcement de la dimension économique de la coopération décentralisée encouragé par le Ministère français des Affaires étrangères¹⁶ et la volonté de la France de renforcer les échanges économiques avec les pays de la région, ainsi que l'a rappelé le Président de la République, François HOLLANDE, lors du Sommet informel avec les chefs d'État des pays des Balkans occidentaux le 25 juillet dernier à Brdo (Slovénie)¹⁷.

Rappelant que l'économie française rencontre un défaut de compétitivité, M. RICHARD a souligné le rôle que les régions et les agglomérations ont à jouer pour accompagner les entreprises de taille intermédiaire de leurs territoires à l'international, en partenariat avec le réseau consulaire. En lien avec la complémentarité évoquée précédemment, M. RICHARD a présenté le dispositif des « Représentants spéciaux » mandatés par le Ministère des Affaires étrangères pour développer les relations économiques bilatérales comme une intégration de la dimension étatique dans la coopération décentralisée. Il a également souligné que la coopération décentralisée était avant tout une coopération entre les services publics, les collectivités territoriales étant à ce titre des « apporteurs » de savoir faire. Il a conclu en évoquant les opportunités qu'offrent la croissance économique actuelle « de rattrapage » des pays des Balkans occidentaux.

- Concluant le colloque, Christine MORO, Ambassadeur de France en Albanie a salué la mobilisation importante des élus locaux et régionaux français et de leurs homologues des Balkans. Elle s'est réjouie de la place occupée par la dimension économique dans le cadre de ces rencontres et a rappelé l'importance primordiale que revêt la dimension régionale des Assises. Mme MORO a réaffirmé la disponibilité des Ambassades de la région pour apporter un appui à la coopération décentralisée et a conclu en rappelant qu'un salon consacré à l'agroalimentaire et à l'agro-industrie serait organisé en avril 2014 en Albanie, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Albanie.

¹⁶ Le rapport de M. LAIGNEL préconisait l'amélioration de l'articulation entre l'AECT, le réseau diplomatique et consulaire et l'ensemble des acteurs économiques dans les territoires afin de renforcer le rôle et l'impact de l'action des CT tant dans « le domaine de l'attractivité que dans celui de l'appui aux entreprises implantées à l'étranger ou cherchant à s'y faire une place. »

¹⁷ <http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/deplacement-en-republique-de-slovenie/>.

Les initiatives de l'AFCCRE dans les Balkans

a) La Commission « Europe Élargie »

La Commission « Europe Élargie » de l'AFCCRE est présidée par le Sénateur-Maire de Dijon et Président du Grand Dijon, François REBSAMEN. Elle a été créée dans le contexte des élargissements de 2004 et 2007 pour donner une réalité de terrain aux partenariats entre l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux, en favorisant et en encourageant le développement de coopérations décentralisées entre les collectivités territoriales françaises et leurs homologues de ces pays.

• *Réunions décentralisées de la Commission « Europe Élargie »*

Dans le prolongement de cette Conférence, l'AFCCRE a organisé deux réunions décentralisées de sa Commission « Europe Élargie » à Zagreb, à l'automne 2011, en amont de l'intégration européenne de la Croatie, puis à Belgrade au printemps 2013, au lendemain de la signature de l'accord historique avec le Kosovo qui a ouvert la voie à la recommandation, par la Commission européenne, de l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Serbie.

Organisées en partenariat avec la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT), le poste diplomatique du pays concerné ainsi que l'Association nationale de collectivités territoriales du pays partenaire (Association des Comtés Croates et Association des Municipalités Albanaises) membre du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), ces rencontres ont rassemblé chacune une cinquantaine d'élus locaux et représentants de collectivités territoriales.

• *Conférence sur la contribution des collectivités territoriales à l'avenir européen des Balkans occidentaux*

Les 18 et 19 février 2011, l'AFCCRE a organisé au Sénat et dans le cadre des travaux de sa Commission « Europe Élargie » une conférence sur la contribution des collectivités territoriales au processus d'intégration à l'Union européenne. L'ensemble des Associations nationales de collectivités territoriales des Balkans occidentaux avait été convié à ces rencontres auxquelles près de 150 élus locaux et représentants de collectivités territoriales ont pris part.

b) Les projets de coopération

• *Le Projet « France-Balkans »*

L'AFCCRE apporte son soutien au programme de coopération décentralisée multilatérale France-Balkans lancé suite au constat fait lors des 1^{ères} Assises de la coopération France-Balkans à Sofia en 2008, de la nécessité de renforcer la coordination et de mutualiser les énergies et expertises afin de renforcer l'impact des coopérations existantes.

Ce programme, qui bénéficie d'un soutien du MAE au travers d'appels à projets triennaux, vise à favoriser le développement de la bonne gouvernance locale dans les Balkans en facilitant les échanges d'expériences entre une dizaine de collectivités territoriales françaises et leurs homologues des Balkans. Les thématiques développées dans ce programme se basent sur celles, préexistantes, au sein des coopérations bilatérales.

Suite au 1^{er} projet triennal 2011-2013, l'AFCCRE a renouvelé et approfondi son engagement dans un second projet triennal 2013-2015, dont elle est désormais partenaire à part entière. Ce projet s'inscrit dans le même objectif de renforcement de la dimension multilatérale de la coopération décentralisée, dans une perspective de soutien à l'intégration régionale des Balkans occidentaux.

• *Dialogue et coopération avec les Associations de collectivités territoriales membres du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)*

L'engagement de l'AFCCRE se traduit aussi par le renforcement du dialogue et des partenariats avec les Associations nationales de pouvoirs locaux des pays des Balkans occidentaux qui sont par ailleurs membres

du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Dans ce cadre, l'AFCCRE s'est récemment associée en tant que partenaire à l'Association de Municipalités Albanaises (AAM) dans le cadre d'un projet « *Europe pour les citoyens* » visant à renforcer les capacités des municipalités albanaises.

L'AFCCRE contribue par ailleurs au travail mené dans le cadre de la « *plateforme thématique sur l'élargissement de l'Union européenne* » du Conseil des Communes et Régions d'Europe qui a notamment vocation à favoriser la mutualisation des initiatives, notamment en matière de coopération décentralisée, et l'échange d'expérience sur l'impact de l'intégration européenne sur les autorités locales et régionales. Elle associe par ailleurs systématiquement le réseau des autorités locales de l'Europe du Sud-Est, NALAS, à ses initiatives.

Au-delà de la coopération développée dans le cadre du projet France-Balkans, l'AFCCRE collabore enfin avec l'Association des Agences de la Démocratie Locale (ALDA). Elle a ainsi été partenaire de l'ALDA pour un projet intitulé « *Volunteering for Democracy - Le volontariat pour la démocratie* » qui visait, dans le cadre de l'année européenne du volontariat (2011) à permettre de dialoguer et d'échanger sur la manière dont le volontariat peut contribuer à renforcer la participation démocratique des citoyens et sur le rôle des volontaires dans les jumelages.

C) Le suivi des 2^{èmes} Assises France-Balkans de la coopération décentralisée

Afin de capitaliser sur les échanges intervenus lors des Assises et sur l'ensemble des ses initiatives dans les Balkans occidentaux mais également dans l'optique de favoriser la mutualisation des moyens et des savoir-faire et, au-delà, le développement de coopérations multilatérales, l'AFCCRE envisage de réaliser un répertoire des partenariats de coopération décentralisée développés par les collectivités territoriales françaises et leurs homologues des Balkans occidentaux (thématiques prioritaires, parties prenantes, etc.).

Il s'agirait notamment de présenter une synthèse de l'organisation territoriale dans les pays partenaires et, dans la mesure du possible, un panorama des partenariats de coopération décentralisée développés avec chacun des pays des Balkans occidentaux. Ce projet pourrait également être réalisé en lien avec les travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE¹⁸), l'AFCCRE assurant par ailleurs le Secrétariat de la délégation française¹⁹ au sein de cette institution du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, l'AFCCRE co-organisera avec l'ALDA la 1^{ère} Conférence annuelle du nouveau projet triennal France-Balkans à l'automne 2014. L'ensemble des collectivités territoriales françaises ayant développé des partenariats avec leurs homologues des Balkans occidentaux seront conviées à cette rencontre qui se tiendra **le 13 octobre à Strasbourg**. A la veille de la 27^{ème} session du CPLRE (14-16 octobre), il s'agira notamment de capitaliser sur la présence de nombreux élus locaux et régionaux de la région à l'occasion des travaux du Congrès.

CONTACT :

Tristan DUSSOL

Tél : 02 38 77 86 12

tristan.dussol@afccre.org

www.afccre.org



¹⁸ http://www.coe.int/t/congress/default_fr.asp.

¹⁹ <http://www.afccre.org/fr/nos-activites/le-congr%C3%A8s-des-pouvoirs-locaux-et-r%C3%A9gionaux#.Uu-22j1OWFg>